



**À Mesdames les présidentes des associations sportives de Picardie,  
À Messieurs les présidents des associations sportives de Picardie,**

Dans le cadre du PRIPI (Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées), une expérimentation est mise en place en Picardie par la DRJSCS avec le soutien du Comité Régional Olympique et Sportif de Picardie :

**« L'aide à l'intégration par la pratique du sport au sein d'une association »**

À cet effet, il est offert à chaque nouvel immigrant arrivé sur le territoire picard entre le 1/01/2010 et le 31/12/2012 la possibilité d'obtenir une aide maximale de 200 € afin de lui permettre de prendre une première licence sportive dans une association agréée Jeunesse et Sports.

Pour ce faire, il suffira au nouvel arrivant, quel que soit son âge, de présenter au Président(e) de l'association sportive qu'il aura choisie les documents qui lui auront été donnés par l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) de Picardie, lors de la signature du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI).

Le Président(e) de l'association sportive **adressera une facture ainsi que l'original du coupon - ou les originaux des coupons-** au CROS qui lui remboursera le coût de la prise de licence(s). **(200 € maxi par licence)**

Afin que ce dispositif soit efficace et que l'accès au sport de ces populations soit largement facilité, merci mesdames et messieurs les Présidentes et Présidents des associations sportives de Picardie pour votre participation à cette action d'intégration par le sport et de développement de la pratique sportive sur le territoire picard.

Adresse du CROS  
Comité Régional Olympique et Sportif de Picardie  
30, square Friant les 4 Chênes  
80 048 AMIENS CEDEX

**Pièces jointes :**

- Facture à retourner avec le coupon qui vous sera fourni par le nouveau licencié.
- Liste des villes accueillant d'ores et déjà (en 2010) des immigrants susceptibles de pouvoir bénéficier de cette offre.